

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU VENDREDI 27 MARS 2009

*Le conseil municipal de Versaugues, dûment convoqué en date du 23 Mars 2009,
s'est réuni le Vendredi 27 Mars 2009 à Vingt heures,
à la Mairie de VERSAUGUES,
sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.*

Présents :

- *Monsieur FARNIER Gilles, Maire*
- *Monsieur DEVERCHERE Régis et Madame ANDRE Annie, Adjoints*
- *Messieurs ACCARY Louis – BORDE Armand – DAVID Ludovic - DESCHAINTE Michel
– Madame KRZEMINSKI Nathalie, Conseillers Municipaux*

Absents excusés et représentés :

- *Monsieur CHATELLIER Jean-François*

Absents :

- *Madame DARIEN Eveline, M. BERLAND Patrick.*

Assistait également à la séance : *M. Michel BOURDON, receveur.*

Monsieur Régis DEVERCHERE est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1°) - Approuve le compte-rendu de la précédente séance en date du 13 Février 2009.

2°) - Vote du Compte Administratif - Exercice 2008

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2008 et l'arrête :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :		42 719.73 €
Recettes :		64 103.55 €
Résultat de l'exercice :	+	21 383.82 €
Résultats antérieurs reportés recettes		109 877.97 €
Résultat de clôture :		131 261.79 €

Section d'investissement :

Dépenses :		200 846.08 €
Recettes :		58 182.04 €
Résultat de l'exercice :	-	142 664.04 €
Résultats antérieurs reportés recettes		129 143.88 €
Résultat de clôture :	-	13 520.16 €
Restes à réaliser en dépenses :		450 000.00 €
Restes à réaliser en recettes :		397 250.00 €
Résultat définitif :	-	66 270.16 €

3°) - Compte de Gestion de l'exercice 2008

Approuve le compte de gestion présenté par Monsieur Michel BOURDON, trésorier municipal, pour l'exercice 2008, qui fait apparaître des écritures comparables au compte administratif et le remercie pour l'aide et les conseils qu'il apporte à la collectivité.

4°) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- * Compte 002 - Report en fonctionnement : **64 991.63 €**(arrondi à 64 991 € au B.P.)
- * Compte 001 - Report déficit d'investissement : **13 520.16 €** (arrondi à 13 520 €)
- * Compte 1068 - Report en investissement : **66 270.16 €**(arrondi à 66 270 €)

5°) - Vote du budget primitif 2009

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif établi par le Maire pour l'exercice 2009, et l'arrête en dépenses et recettes, ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : **123 129 €**
- Section d'investissement : **528 540 €**

6°) - Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales 2009

DECIDE la reconduction des taux d'imposition s'appliquant à l'exercice 2008,
FIXE les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour l'année 2009, à savoir :

TAXE	Bases 2009	Taux votés %	Produits
Taxe d'habitation	158 400.00 €	2.06	3 263 €
Taxe foncière bâtie	105 500	1.02	1 076 €
Taxe foncière non bâtie	64 800	10.15	6 577 €
Taxe professionnelle	125 800	1.8	2 264 €
			TOTAL = 13 180 €

7°) - Subvention communale pour frais de fournitures scolaires du Collège du 8 Mai de Gueugnon – Année 2008-2009

ACCÉPTE d'accorder une subvention de **40.00 €** pour frais de fournitures scolaires au profit du C.E.S. du 8 Mai de Gueugnon pour 2 élèves originaires de la Commune, pour l'année scolaire 2008-2009.

8°) – Convention FCTVA : versement anticipé au titre des dépenses réalisées en 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune **463 760 €** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de **826.31 %** par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ; **AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

9°) – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée communale d'un courrier de la Préfecture relatif aux indemnités pour le gardiennage des églises communales. Celles-ci peuvent faire l'objet d'une revalorisation annuelle et pour 2008, une revalorisation de 0.79 % du montant de cette indemnité a été décidée. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 117.10 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Considérant que l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale n'a jamais subi de hausse,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de **PORTER à CENT EUROS (100 €)** le montant de l'indemnité de gardiennage à verser à la Cure de Saint-Yan pour l'année 2009, ce montant pouvant être éventuellement revalorisé les années suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux voiries 2009

Le conseil municipal devra établir la liste des travaux prioritaires.

Financement de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € afin de financer les travaux et dans l'attente du versement des subventions. Le Maire a contacté 5 banques et le Conseil Municipal le charge de démarcher ses organismes financiers afin de minimiser les coûts.

SYDESL

Le représentant de la commission du SYDESL (Syndicat d'électrification) informe le Conseil Municipal que, pour maintenir un volume de travaux identique à 2008, le Syndicat a eu recours à un emprunt exceptionnel afin de compenser la baisse des subventions.

Association de l'Envol des 3 Réuniones

Une demande de subvention est présentée par le Maire, suite à la reprise des activités de l'association. Avant attribution d'une éventuelle subvention, un courrier sera adressé à Mme PATAIN, Présidente, afin de connaître le nombre d'enfants de Versaugues fréquentant cette association.

Signalisation

Une demande sera faite à la D.R.I. concernant l'indication de la commune lorsque l'on vient de St Yan.

Prix de location de la salle polyvalente

Une discussion est entamée afin d'établir le montant de la location de la salle ainsi que les différents éléments à prévoir dans le futur règlement d'utilisation.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures*

Fait à Versaugues le 27 mars 2009

Le maire,

Gilles FARNIER